



ACTIS
WALTER FRANCE



FONDS DE DOTATION M

Siège social : 16 rue Louis Prot
80330 LONGUEAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

**EXPERTISE COMPTABLE FISCALE ET SOCIALE
AUDIT ET CONSEIL**





FONDS DE DOTATION M

Siège social : 16 rue Louis Prot – 80330 LONGUEAU

SIRET : 907 643 308

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Cabinet ACTIS WALTER FRANCE

Siège social : 11 rue Mathias Sandorf, 80440 BOVES

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France



FONDS DE DOTATION M
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2025

Au conseil d'administration du FONDS DE DOTATION M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le Code de déontologie de la profession des Commissaires aux Comptes, sur la période du premier jour de l'exercice à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers.

Bureau principal :

Pôle Jules Verne - Immeuble Kéréon
11, rue Mathias Sandorf - 80440 Boyes
Tél : 03 22 660 660 - E-mail : contact@actiswfa.com

Bureau secondaire :

Village Mykonos - Bâtiment A bis
36, avenue Salvador Allendé - 60000 Beauvais
Tél : 03 44 101 760 - E-mail : secretariat@actiswfa.com

SARL au capital de 100 000 € - N° TVA : FR42438435257 - RCS 438 435 257 Amiens

Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables des Hauts-de-France et rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes des Hauts-de-France

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Bureau principal :

Pôle Jules Verne - Immeuble Kéréon
11, rue Mathias Sandorf - 80440 Boyes
Tél. : 03 22 660 660 - E-mail : contact@actiswfa.com

Bureau secondaire :

Village Mykonos – Bâtiment A bis
36, avenue Salvador Allendé - 60000 Beauvais
Tél : 03 44 101 760 - E-mail : secretariat@actiswfa.com

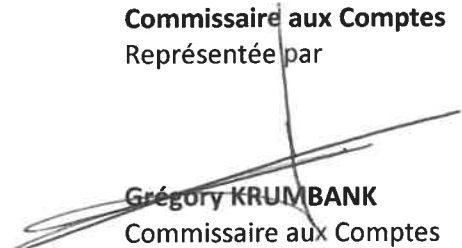


En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boves, le 31/03/2026

SARL ACTIS WALTER FRANCE
Commissaire aux Comptes
Représentée par



Grégory KRUMBANK
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale des Hauts de France

Bureau principal :

Pôle Jules Verne - Immeuble Kércon
11, rue Mathias Sandorf - 80440 Boves®
Tél. : 03 22 660 660 - E-mail : contact@actiswfa.com

Bureau secondaire :

Village Mykonos – Bâtiment A bis
36, avenue Salvador Allendé - 60000 Beauvais
Tél : 03 44 101 760 - E-mail : secretariat@actiswfa.com

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN - ACTIF

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice du	01/01/25 au 31/12/25	01/01/24 au 31/12/24	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techn., matériel et outil. ind.					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		8 630,00		8 630,00	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		25 811,58	17 401,48	8 410,10	48,33
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)		34 441,58	17 401,48	17 040,10	97,92
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		34 441,58	17 401,48	17 040,10	97,92

BILAN - PASSIF

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Exercice du	Exercice du	Variation N / N-1	
	01/01/25 au 31/12/25	01/01/24 au 31/12/24	en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice				
<i>Situation nette (sous total)</i>				
Fonds propres consommables	33 806,38	16 297,88	17 508,50	107,43
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	33 806,38	16 297,88	17 508,50	107,43
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630,00	840,00	-210,00	-25,00
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5,20	263,60	-258,40	-98,03
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	635,20	1 103,60	-468,40	-42,44
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	34 441,58	17 401,48	17 040,10	97,92



ACTIS
WALTER FRANCE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

COMPTE DE RÉSULTAT

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service				
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable	16 751,09	27 298,81	-10 547,72	-38,64
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amorts, depr., prov. et transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	16 751,09	27 298,81	-10 547,72	-38,64
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	4 874,95	2 294,72	2 580,23	112,44
Aides financières	12 306,00	25 500,00	-13 194,00	-51,74
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	17 180,95	27 794,72	-10 613,77	-38,19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-429,86	-495,91	66,05	13,32
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	429,86	517,51	-87,65	-16,94
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	429,86	517,51	-87,65	-16,94



COMPTE DE RÉSULTAT

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	429,86	517,51	-87,65	-16,94
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		21,60	-21,60	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		120,00	-120,00	-100,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		120,00	-120,00	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		141,60	-141,60	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		141,60	-141,60	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-21,60	21,60	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	17 180,95	27 936,32	-10 755,37	-38,50
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	17 180,95	27 936,32	-10 755,37	-38,50
EXCÉDENT OU DÉFICIT				



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 34 441,58 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 0 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Le Fonds de dotation a été constitué par une dotation en capital consommable de 15.000 euros.

La dotation consommable du fonds est complétée par des donations, legs et dons ne procédant pas d'un appel à la générosité du public. L'ensemble de ces éléments est consommable.

La dotation initiale a été réalisée par les fondateurs qui sont au nombre de sept :

ADED (Association pour le Développement Economique du Doullennais) - 80600 Doullens 6 000 €

Sarl AGDI 1 500 €

Sas Tom PATAR 2 050 €

Sas Peinture Compiénoise 5 000 €

M. Laurent PECQUET 150 €

M. Philippe GRAVEZ 100 €

Mme. Corinne TREMBLAY 200 €

Le fonds de dotation M est une structure dédiée au mécénat financier et de compétence.

Sa vocation est de recevoir et gérer, en les mutualisant, des dons, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre irrévocable et gratuit, pour les affecter au soutien financier ou matériel d'une ou plusieurs missions d'intérêt général mises en oeuvre directement par lui ou par d'autres organismes sans but lucratif et d'intérêt général.

Ses actions sont orientées, en priorité, en faveur de :

- la préservation du patrimoine,

- de l'environnement

- de l'éducation et la formation

Les moyens mis en oeuvre par le Fonds de dotation M appuyés principalement sur son fonctionnement interne au travers de :

son Conseil d'Administration :

- Tom PATAR (président)

- Corinne TREMBLAY (secrétaire)

- Laurent PECQUET (trésorier)

-

son comité de pilotage s'est adjoint 3 experts :

- Julie MEYER (Déléguée Amical région Hauts de France)

- Philippe GRAVET (expert communication)

- Sophie RIGOLLE (juriste)

Ces organes gèrent et orientent les dons effectués vers les associations du territoire en fonction des causes choisies collectivement, en s'assurant de la pertinence et de l'efficacité des projets associatifs.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Première application du règlement ANC n° 2023-03 (modernisation des états financiers) :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont établis pour la première fois en tenant compte des dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2023-03 du 7 juillet 2023, qui modifie le règlement n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif afin d'y intégrer la modernisation des états financiers issue du règlement n° 2022-06. Ces dispositions sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'incidence significative sur la présentation des comptes annuels ni sur le résultat de l'association. Aucun reclassement significatif n'ayant été opéré, les comptes

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Les fonds propres sont composés du solde à nouveau constaté au 01/01/2025 d'un montant de 16 297.88 euros augmenté de la dotation annuelle pour un montant de 34 259.59 euros, et diminué de la quote part virée au résultat pour un montant de 16 751.09 euros, portant ainsi le solde à la clôture de l'exercice à 33 806.38 euros.



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Les Libéralités reçues en 2025 pour un total de 34 259.59 €

sont détaillés ci-après :

- au titre de Mécénat de compétence au cours de l'exercice pour 1 910.73 € :

o SAS Tom PATAR

643.95 €

o SARL TERNEL COUVERTURE

128.73 €

o SARL MGA CONSEILS & FORMATIONS

1 138.05 €

au titre de Mécénat dons en nature au cours de l'exercice pour 1 898.86 € :

o SARL PEPINIERES CRETE

862.00 €

o SARL LA BONNE BAGUETTE

889.36 €

o SAS AUBOISE DISTRIBUTION

147.50 €

- au titre des dons collectés au cours de l'exercice pour 30 450.00 € :

o SAS SDC DE COLNET

10 000.00 €

o Mme Corinne TREMBLAY

350.00 €

o Mme Sophie RIGOLE

300.00 €

o SAS PEINTURE COMPIEGNOISE

6 000.00 €

o SAS AGDI

8 000.00 €



Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

o EI CHOTEAU Yvan

2 250.00 €

o EURL DOMICILE CLEAN

1 800.00 €

o SAS CONCEPTUAL EXPERTISE

1 750.00 €

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Excédent ou déficit de l'exercice			27 298,81	27 298,81	
Fonds propres consommables	16 297,88		34 259,59	16 751,09	33 806,38
TOTAUX	16 297,88		61 558,40	44 049,90	33 806,38



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	630	630		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	5	5		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	635	635		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION -
PASSIF

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	630

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACTIS

RUE MATHIAS SANDORF IMMEUBLE KEREON

80440 BOVES